DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 22 février 2018

Présents : THIRIOT Christian, DUMAS Chantal, ETIENNE Pierre, CORNAND Jean-Jacques, MARCHAL Laurence, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme.

Excusé : BLAIN Bruno (a donné procuration à MILLET Jérôme)

Absent : BERARD Patrick.

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

1. Décision à prendre sur la vente du chemin rural n°26 Quartier Les Jonchiers :

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement de ce chemin et d'organiser l'enquête d'utilité publique.

2. Décision à prendre sur convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec le Département :

Durée de la convention : 2 ans

Coût : le forfait de base est de 280 € pour une station d'épuration et 140 € par STEP supplémentaire soit 560 €/an. Décision non prise, dossier en suspens.

3. Décision à prendre sur la création d'un emploi non permanent pour le remplacement de l'agent technique :

L'arrêt de travail de l'agent technique est prolongé jusqu'au 18 mars 2018. Monsieur le Maire propose la création d'un poste non permanent afin de pouvoir recruter Mr HENRY Jean-Luc 5 mercredis en remplacement de Marc. Adopté à l'unanimité.

4. Point sur l'adressage postal :

Attribution des numéros par voirie. Dossier subventionné par le Département à hauteur de 70 % du coût global.

5. Point sur l'assainissement :

Les travaux sont terminés. La STEP des Granges est mise en service. La Bâtie est branchée. A ce jour, une cinquantaine d'habitations utilisent l'assainissement collectif pour l'ensemble des hameaux. Aux beaux jours, divers travaux restent à faire : engazonnage des talus, roseaux, saules, enrobage des chaussées. Les participation pour frais de branchement seront envoyées dans le courant du mois de mars pour les usagers collectés du secteur Bâtie - Mairie - Granges.

6. Point sur l'urbanisme :

Avis défavorable unanime à la demande du certificat urbanisme opérationnel déposé par le GFA Les Brussets :

- Projet disproportionné
- Absence de précisions sur répartition et organisation des lots
- Déséquilibre au détriment des espaces naturels et agricoles
- 7. Questions diverses : Néant.

Vu pour être affiché le 26 février 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 26 février 2018

Le Maire, Christian THIRIOT